



Rennes le 28 février 2011

Monsieur Le Directeur Régional des Services Fiscaux et Président du CDAS d'Ille et Vilaine  
Monsieur Le Trésorier Payeur Général de la Région Bretagne

Des informations concordantes font état d'une évolution inquiétante des moyens humains et financiers accordés à l'action sociale par notre Administration Centrale.

En effet, les conclusions des groupes de travail des 1er et 14 février organisés par M. Gazave (sous-directeur chargé des politiques sociales et des conditions de travail) laissent entrevoir un véritable démantèlement des délégations départementales.

Ainsi, après le dégraissage continu des services de la DGFIP, il semblerait que l'État employeur ait la ferme intention de s'attaquer désormais à « rationaliser » l'action sociale dans notre Ministère.

Des projets de régionalisation sont à l'étude et les délégations départementales se verraient petit à petit vidées de leur substance par la perte d'un certain nombre de missions qu'elles assumaient jusqu'à maintenant avec l'entière satisfaction des agents (la gestion de l'attribution des différents prêts et la gestion de la restauration collective sont notamment visées).

Cet éloignement d'un contact humain au niveau local, s'il devait se concrétiser, nous apparaît totalement inadmissible, il concerne des décisions souvent lourdes de conséquences pour les agents de notre ministère, qui plus est dans le contexte de dégradation continue de notre pouvoir d'achat.

Nous constatons que les choix effectués par l'État employeur ne sont que financiers, malgré les beaux discours ou les pubs à la télévision! Et ce, au détriment de la santé, de la sécurité, de l'environnement (nous citerons le transport en autocar des enfants partant en colonies de vacances de Brest ou Rennes jusqu'à Chambéry !).

La traque aux emplois « récupérables » semble aussi lancée sur les emplois d'assistant(e)s des délégations départementales : les départements de moins de 1000 agents n'en seraient plus dotés et dans ceux de plus de 1000 agents, les assistants qui partiront, pour une raison quelconque, ne seraient pas remplacés. Nous sommes inquiets de la mise en pièce des délégations départementales des Côtes d'Armor, du Finistère et du Morbihan et nous ne nous faisons guère d'illusion par rapport à notre délégation 35, d'autant plus que l'orientation actuelle prévoit une structure régionale avec à sa tête une personne nommée par l'administration (et non pas le délégué du chef lieu de région qui lui est élu par le CDAS de son département).

La politique du logement semble elle aussi visée : à terme, seuls les agents de la région parisienne pourraient encore bénéficier de la réservation de logements sociaux.

Nous demanderons par conséquent aux membres du C.D.A.S d'Ille et Vilaine de se prononcer lors du prochain CDAS du 29 mars 2011 par un vote sur le texte suivant, texte qui devra être annexé au procès verbal de cette réunion :

*« les membres du CDAS d'Ille et Vilaine se déclarent opposés à tout projet national de remise en cause des missions actuelles des délégations départementales des services sociaux, ainsi que de la qualité et du montant des prestations sociales accordés aux agents de leur département et de la région Bretagne »*

Mais d'ores et déjà , nous vous demandons, Monsieur Le Directeur Régional des Services Fiscaux et Monsieur Le Trésorier Payeur Général de la Région Bretagne d'intervenir sans délais auprès du secrétariat général des Ministères Économiques et Financiers afin de réaffirmer votre attachement et celui des agents du département et de la Région au maintien de délégations départementales d'action sociale de plein exercice.

Le syndicat CGT des Finances d'Ille et Vilaine et les représentant(e)s CGT Finances au CDAS d'Ille et Vilaine